

NOM :

**EXAMEN ARBITRE DEPARTEMENTAL
SPECIFIQUE SABRE**

- 1 - Dans une attaque composée, l'adversaire a le droit à la riposte :
- S'il fait tomber l'attaque dans le vide en reculant.
 - S'il trouve le fer dans une des feintes
 - S'il esquive complètement l'attaque.
- 2 - Si un tireur porte un coup avec la coquille :
- l'arbitre donne un carton jaune mais n'annule pas la touche
 - l'arbitre donne un carton rouge et annule la touche
 - l'arbitre annule la touche et donne un carton jaune au tireur fautif
- 3 - Au sabre, lorsqu'il y a corps à corps, c'est à dire lorsque les deux adversaires sont en contact :
- le combat est arrêté et le tireur fautif est sanctionné par un carton jaune
 - le combat est arrêté et l'arbitre inflige un carton rouge au tireur fautif
 - les tireurs sont autorisés à occasionner le corps à corps s'il est sans brutalité ni violence
- 4 - L'attaque simple par fente est correctement exécutée lorsque :
- le tireur marche le bras raccourci, fait une fente et touche en allongeant le bras
 - le bras s'allonge dans le temps de la fente et que le coup arrive au plus tard quand le pied avant touche la piste
 - le tireur part en flèche, dépasse son adversaire et touche en se retournant
- 5 - L'attaque est prioritaire si :
- l'action simple ou composée est exécutée le bras raccourci.
 - l'attaque part quand l'adversaire est en ligne.
 - l'attaque part quand l'adversaire n'est pas en ligne.